

**PROTOCOLE de JUMELAGE SCOLAIRE**  
**entre**  
**l'Association AVICENNE-France,**  
**le lycée SOPHIE GERMAIN (Paris – FRANCE)**  
**et**  
**l'ECOLE-INTERNAT (lycée) des Langues du Monde de**  
**KUSHKUPIR (Khorezm – OUZBEKISTAN) n°1**

CONSIDERANT

- l'Accord passé le 27 octobre 1993 entre la France et l'Ouzbékistan dans le domaine de la coopération culturelle, scientifique et technique,
- les buts de l'Association AVICENNE-France, à savoir de créer un lien fort avec l'OUZBEKISTAN, terre natale d'AVICENNE, dans le cadre amical de relations privilégiées entre la France et l'Ouzbékistan, en particulier grâce à son action culturelle et éducative en faveur des étudiants ouzbeks, originaires du lycée de Kushkupir.
- le rôle prééminent du lycée de Kushkupir dans la formation en français de ses élèves
- le souhait des élèves du lycée Sophie Germain de découvrir les traditions et cultures du monde, en particulier la richesse culturelle de l'Ouzbékistan, héritage du patrimoine de l'humanité.

*les Parties* s'engagent par le présent protocole à promouvoir le premier

**JUMELAGE SCOLAIRE**  
**entre SOPHIE GERMAIN (Paris – FRANCE)**  
**et les lycées de KUSHKUPIR (Khorezm – OUZBEKISTAN)**

sur les bases suivantes :

- Une meilleure connaissance des traditions culturelles des deux pays
- L'appréciation des valeurs de la famille et de l'éducation
- Une communication active et une correspondance amicale entre les élèves via internet selon leurs affinités personnelles
- Des échanges d'ouvrages scolaires et de photos
- Une aide à la découverte de la France pour les meilleurs élèves de français du lycée de Kushkupir, titulaires d'un master de français de l'Université des Langues du Monde de Tachkent avec accueil à Paris dans des familles françaises, en lien avec l'Association AVICENNE-FRANCE.

Le présent protocole est établi pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction et prend effet à la date de sa signature.

*Fait en six exemplaires, trois en français, trois en ouzbek, chaque exemplaire faisant foi.*

<p><b>Pour</b> <b>Le Lycée Sophie Germain</b></p> <p><b>Le Proviseur</b> <b>Michel Vaudry</b></p> <p>_____</p>	<p><b>Pour</b> <b>l'Association</b> <b>AVICENNE-FRANCE</b></p> <p><b>Le Président</b> <b>Dr Marc Bonnel</b></p> <p>_____</p>	<p><b>Pour</b> <b>L'Ecole-Internat des</b> <b>Langues du Monde de</b> <b>Kushkupir n°1</b></p> <p><b>Le Directeur</b> <b>Baktourdi Sabirov</b></p> <p>_____</p>
--	--	---

Signé à Kushkupir le lundi 29 octobre 2007  
au cours des CEREMONIES officielles du JUMELAGE